

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1024-2014, 25 novembre 2014

CONCERNANT les dépenses de fonction des titulaires d'un emploi supérieur pour l'année 2014-2015

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE pour l'application de l'article 17 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007, le remboursement des dépenses de fonction pour l'année de référence du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 soit limité aux cas incontournables lesquels devront préalablement être approuvés par le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62370

Gouvernement du Québec

Décret 1026-2014, 26 novembre 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur Fernand Archambault comme sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Fernand Archambault, sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre de ce ministère, administrateur d'État I, au traitement annuel de 183 643 \$ à compter du 1^{er} décembre 2014;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Fernand Archambault comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62372

Gouvernement du Québec

Décret 1028-2014, 26 novembre 2014

CONCERNANT M^e Daniel Gilbert, régisseur de la Régie du logement

ATTENDU QUE par le décret numéro 1131-2013 du 6 novembre 2013, M^e Daniel Gilbert a été nommé régisseur de la Régie du logement pour un mandat de cinq ans à compter du 25 novembre 2013;

ATTENDU QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de M^e Daniel Gilbert est situé à Montréal;

ATTENDU QUE les besoins de la Régie requièrent, selon le président, que le lieu principal d'exercice des fonctions de M^e Daniel Gilbert soit à Laval;

ATTENDU QUE M^e Daniel Gilbert a été consulté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

QU'à compter des présentes, le lieu principal d'exercice des fonctions de M^e Daniel Gilbert soit situé à Laval et que le décret numéro 1131-2013 du 6 novembre 2013 soit modifié en conséquence.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62373